



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Mercredi 21 Janvier 2026

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

La Commission, considérant la non-réception des feuilles de match ci-dessous suite à 1 réclamation, décide **l'élimination du club recevant avec application de l'amende prévue à l'annexe financière du Football Animation (51,50€)**

Festival Foot U13 du 10/01/2026

- Poule K à Ponthierry

La Commission, demande pour **le mardi 27/01/26**, **les preuves des résultats (photos)** des plateaux non reçus aux équipes ci-dessous en bleu. Sans retour des preuves de résultats, les clubs s'exposent à une amende et à une élimination (cf : Règlements des challenges correspondants)

- Poule K à Ponthierry : BUSSY FC 1 – TORCY 31 – MORET VENEUX 1 – MELUN 1

La Commission réclame, pour la **première et unique fois avant sanctions**, les feuilles de match suivantes aux clubs recevant pour le **mardi 27/01/2026** :

Festival U13 du 17/01/2026

- Poule P à Savigny

Jour de Coupe U10/U11 du 17/01/2026

- Poule M à Avon

DEMANDE DE RAPPORTS

CHALLENGE IDF U11 – Poule O du 17/01/26

Club organisateur : Lagny US

Equipes présentes : Lagny 1 – Lognes 1 – Pontault UMS 1 – Melun 2

Réception de la feuille de match et lecture du mail de Lagny US. Absence de la feuille de composition de Meaux, non laissée.

La Commission demande des rapports, pour le 27/01/26, concernant l'absence de feuille de composition laissée au club de UMS Pontault 1

ANALYSE DE DOSSIER

CHALLENGE 77 U10 – Poule H du 10/01/26

Club organisateur : Crécy FC

Equipes présentes : Crécy 11 – Meaux 13 – Le Mée 11

Réception de la feuille de match et lecture du mail de Crécy. Absence de la feuille de composition de Le Mée, non laissée.

La Commission demande des rapports, pour le 19/01/26, concernant l'absence de feuille de composition laissée au club de Le Mée Sports Football

Réception et lecture du rapport de Mr AGBODJI Amael, éducateur du Mée, en date du 18/01/26. Précision qu'il a oublié sa feuille de composition, que le club recevant ne pouvait pas lui en fournir et que le club de Crécy attendrait l'envoi de la composition par mail avant transmission des documents au District.

Considérant l'oubli de la feuille de composition et les explications données,

Considérant que toute composition peut être effectuée sur une feuille vierge,

Considérant qu'au moment des rencontres aucun document officiel n'était présentable, et donc aucune vérification possible,

Considérant la transmission tardive, en date du 12/01/26 à 18h53, de la composition de l'équipe du Mée,

La Commission décide l'élimination de l'équipe Le Mée 11 pour faute administrative et qualification des équipes de Crécy 11 et Meaux 13

CHALLENGE 77 U12 – Poule D du 10/01/26

Club organisateur : Melun FC

Equipes présentes : Melun 12 – Claye Souilly 11 – Champenois 11 – Meaux 11

Réception de la feuille de match et lecture du mail de Melun. Absence de la feuille de composition de Meaux, non laissée.

La Commission demande des rapports, pour le 19/01/26, concernant l'absence de feuille de composition laissée au club de CS Meaux Academy

Réception et lecture du rapport de Mr N'DIAYE, responsable du CS Meaux 11, en date du 17/01/26. Précision de son absence le 10/01/26 pour cause de formation et de son remplacement par son adjoint, ce dernier pensant faire une FMI. Explication sur la transmission tardive suite au mail du FC Melun

Considérant les explications fournies,

Considérant que toute composition peut être effectuée sur une feuille vierge,

Considérant qu'au moment des rencontres aucun document officiel n'était présentable, et donc aucune vérification possible,

Considérant la transmission tardive, directement au district malgré les rappels de la Commission, en date du 13/01/26 à 19h42, de la composition de l'équipe de Meaux,

La Commission décide l'élimination de l'équipe Meaux 11 pour faute administrative et qualification des équipes de Melun 12 et Claye Souilly 11

FESTIVAL FOOT U13 – Poule J du 10/01/26

Club organisateur : Coulommiers

Equipes présentes : Coulommiers 31 – Meaux 1 – Provins CPS 1 – Chelles 1

Réception de la feuille de match et lecture de la feuille de match. Le club de Meaux n'a pas laissé sa feuille de composition. Annotation d'une réserve de Chelles sur la participation des joueurs du CS Meaux Academy.

Réception et lecture du rapport de Mr DRAME Bandiougou, éducateur de Chelles, en date du 10/01/26, concernant l'arbitrage de la rencontre Meaux-Chelles par un dirigeant du CS Meaux et non du club de Coulommiers ce qui est contraire au règlement. Evocation des faits de match et précision de l'absence de feuille de composition du CS Meaux Academy

La Commission demande des rapports, pour le 19/01/26, concernant l'arbitrage de la rencontre Meaux–Chelles, concernant le déroulement de la rencontre Meaux–Chelles, ainsi que pour l'absence de feuille de composition laissée par le club de CS Meaux Academy à :

- Mr LADJIMI Abel, responsable du plateau
- Mr POTIER Davy, éducateur de CPS Provins
- Mr JAUDON Emmanuel, éducateur de Coulommiers
- L'Éducateur du CS Meaux Academy

Réception et lecture du rapport de Mr LADJIMI, responsable du plateau, en date du 19/01/26. Précision du déroulement du plateau et d'avoir demandé à plusieurs reprises la feuille de composition du CS Meaux Academy à l'éducateur, ce dernier ne la remettant pas.

Réception et lecture du rapport de Mr JAUDON, éducateur de Coulommiers, en date du 19/01/26. Précision sur les difficultés d'organisation concernant l'arbitrage. Indication du départ volontaire, sans

laisser sa feuille de composition ni vouloir que celle-ci soit prise en photo, de l'éducateur du CS Meaux Academy

Réception et lecture du rapport de Mr N'DIAYE, responsable du pôle U12-U14 du CS Meaux Academy, en date du 16/01/26. Précision sur l'organisation de l'arbitrage. Précision que l'ensemble des feuilles ont été données au responsable du plateau et qu'aucune remarque ni réserve n'avait été posée au moment de la signature de l'éducateur du CS Meaux Academy.

Réception et lecture du rapport de Mr DUFRENOT du club de Coulommiers. Précision du déroulé du plateau concernant l'arbitrage et du fait que l'éducateur du CS Meaux Academy a proposé, avant le début des rencontres, de remettre sa feuille après les rencontres, ce qui n'a pas été le cas. Explication concernant le dépôt de la réserve par l'AS Chelles.

Considérant les explications fournies dans les différents rapports,

Considérant que toute composition doit être faite et donnée avant le début des rencontres,

Considérant les divergences des rapports,

Considérant que Mr N'DIAYE n'était pas sur place,

Considérant que l'éducateur du CS Meaux Academy présent sur place n'a pas fait de rapport,

Considérant que l'ensemble des rapports à l'exception de celui de Mr N'DIAYE font état qu'au moment du début des rencontres, aucun document officiel n'a été remis, et que donc aucune vérification n'était possible,

Considérant que le non-dépôt de la feuille de composition est volontaire et que le départ de l'éducateur du CS Meaux Academy s'est effectué de manière volontaire également sans dépôt des documents obligatoires,

La Commission décide l'élimination de l'équipe Meaux 1 pour faute administrative, et qualification des équipes de Provins 1 et Chelles 31.

JOUR DE COUPE U10/U11 – Poule I du 10/01/26

Club organisateur : Combs La Ville

Equipes présentes : Combs La Ville 2 – Lagny 12 – Pommeuse 1 - Meaux 2 – Villeparisis

13

Réception de la feuille de match et lecture de la feuille de match.

Réception et lecture du mail du club de Pommeuse Faremoutiers concernant une possible erreur de résultat sur la rencontre Meaux – Combs La ville

La Commission demande le résultat de la rencontre Meaux – Combs La Ville , pour le 19/01/26 à :

- Mr AKAKPO Franck, éducateur de CS Meaux Academy
- Mr DA SILVA Johann, éducateur de Combs La Ville
- Mr BOUSKSOU Yanis, éducateur de Villeparisis
- Mr FREIRE VIEIRA BARRAD Maike, éducateur de Lagny

Réception et lecture du rapport de Mr AKAKPO, éducateur du CS Meaux Academy, en date du 16/01/26. Indication d'un score de 3-3 sur la rencontre Meaux – Combs La Ville, de sa signature et de la non-vérification des scores, son équipe étant qualifiée

Réception et lecture du mail de l'USM Villeparisis, en date du 16/01/26, indiquant un score de 3-3 sur la rencontre Meaux – Combs La Ville

Réception et lecture du mail de Combs La Ville, en date du 16/01/26, indiquant que l'éducateur du club indique un score de 3-2 pour Combs La Ville.

Considérant les remontées des scores par chacun des clubs, à l'exception de Lagny

Considérant après vérification de la feuille de rencontre que le score annoté est de 3-0 pour Combs La Ville, ne reflétant pas le score indiqué par l'éducateur de Combs La Ville, par ailleurs également marqué comme responsable du plateau.

La Commission décide de prendre en considération le score de 3-3 indiqué par les différents protagonistes, dit qualification des équipes de Meaux 2 et Pommeuse 1, et transmet le dossier à la Commission de Discipline pour tentative de fraude sur résultat.

JOUR DE COUPE U10/U11 – Poule K du 10/01/26

Club organisateur : Fontainebleau

Equipes présentes : Noisiel 1 – Longueville 1 – Vaux La Rochette 2 - Briard 2 – Noisiel 1

Réception de la feuille de match et des feuilles de composition. Absence de feuille de composition pour Noisiel

La Commission demande des rapports, pour le 19/01/26, concernant l'absence de feuille de composition laissée au club de Noisiel

Réception du rapport de Noisiel Foot Academy en date du 16/01/26, accompagné de la feuille de composition. Lecture du mail. Indication du fait d'avoir complété la feuille et rendue la feuille le jour des rencontres.

La Commission demande des rapports, pour le 26/01/26, concernant l'absence ou non de feuille de composition laissée par le club de Noisiel à :

- Mr HELLEBOIS Guillaume, éducateur de Longueville
- Mr LUCEA Fabrice, éducateur de Briard
- Mr ETIENNE Eric, dirigeant de Vaux La Rochette

JOUR DE COUPE U12/U13 – Poule H du 10/01/26

Club organisateur : Chatelet en Brie

Equipes présentes : Chatelet 1 – Val d'Europe 13 – CS Country Académie 1

Réception de la feuille de match et lecture de la feuille de match. Arrêt de la rencontre Chatelet en Brie – Country Académie à la 26ème minute

Réception et lecture du rapport de Mr BENONNIER Nolan, éducateur de l'éducateur U13, sur le déroulement du challenge, sur le comportement de l'éducateur de Country Academie, sur les faits survenus durant la rencontre Chatelet en Brie – Country Academie, et concernant l'arrêt de la rencontre Chatelet en Brie – Country Academie

La Commission demande des rapports, pour le 19/01/26, sur le comportement de l'éducateur de Country Academie, sur les faits survenus durant la rencontre Chatelet en Brie – Country Academie, et sur l'arrêt de la rencontre Chatelet en Brie – Country Academie à :

- Mr BURAZER Nathan, éducateur de Val d'Europe
- Mr BOURILLON Brice, dirigeant de Val d'Europe
- Mr KAYA Henri, éducateur de Country Académie

La Commission demande des rapports, pour le 26/01/26, pour la seconde et dernière fois, sur le comportement de l'éducateur de Country Academie, sur les faits survenus durant la rencontre Chatelet en Brie – Country Academie, et sur l'arrêt de la rencontre Chatelet en Brie – Country Academie à :

- Mr BURAZER Nathan, éducateur de Val d'Europe
- Mr BOURILLON Brice, dirigeant de Val d'Europe
- Mr KAYA Henri, éducateur de Country Académie

CHALLENGE FOOT PASSION U10/U11 – Poule F du 10/01/26

Club organisateur : Portugais de Pontault Combault

Equipes présentes : Portugais de Pontault Combault 1 – Verneuil l'Etang 2 – Arc en Ciel 1

Réception de la feuille de match et lecture de la feuille de match. Annotation du test technique (double 8) effectué

Réception et lecture du mail de Verneuil l'Etang, en date du 10/01/26, concernant le fait que le club recevant a refusé de faire le double 8

La Commission demande des rapports, pour le 19/01/26, sur l'organisation du test technique à :

- Mr BOUARABA Fatah, éducateur de Portugais de Pontault
- Mr PINGUET Eric, éducateur de Arc en Ciel

Réception et lecture du rapport de Mr PINGUET, en date du 19/01/26. Indication d'un double 8 non réalisé par concertation des éducateurs.

Amende de 20€ au club de US ARC EN CIEL (cf : Annexe financière du Football Animation) pour défi technique non effectué

Amende de 20€ au club de VERNEUIL L'ETANG U.S. MUNICIPALE (cf : Annexe financière du Football Animation) pour défi technique non effectué

Amende de 20€ au club de PORTUGAIS PONTAULT COMBAULT S.C (cf : Annexe financière du Football Animation) pour défi technique non effectué